

# PASS NUMERIQUE

Afin de pallier les problèmes liés au manque de connaissance des outils informatiques, un pass numérique a été mis en place par L'Agence nationale de la cohésion des territoires pour accompagner les publics éloignés de ces pratiques, environ 800 000 personnes sont concernées en Hauts de France (source Insee <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4986976>).

Sous la forme d'un carnet de tickets-restaurant, il consiste en un chéquier de 5 ou 10 chèques permettant d'accéder gratuitement à un accompagnement aux outils du numérique.

Le pass est accessible auprès d'une structure locale telle qu'une mairie, une mission locale, France Travail (ex Pôle emploi), une association, etc.

Le bénéficiaire peut ensuite participer à un atelier d'initiation ou de perfectionnement au numérique.

Les acteurs sont référencés sur <https://www.aptic.fr/les-acteurs-qualifies/>

La Région des Hauts de France a élargi son dispositif à un public élargi, en voici les conditions :

- avoir 60 ans ou plus,
- être demandeur d'emploi inscrit à France Travail (ex Pôle Emploi),
- avoir entre 18 et 30 ans et être :
  - stagiaire de la formation professionnelle,
  - ou apprenti,
  - ou dans un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)
  - ou en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) avec une Mission locale ou une agence France Travail
  - ou lycéen inscrit en Terminale d'un Bac Professionnel
  - ou en dernière année d'un Certificat d'Aptitude professionnel (CAP)
  - ou élève d'une École de Production,
  - ou pris en charge par une structure d'insertion par l'activité économique de la région,
- être étudiant dans une des formations sanitaires et sociales, inscrit dans un établissement ou un organisme de formation des Hauts-de-France,
- être bénévole actif dans une association dont le siège social (ou une antenne) est domicilié dans les Hauts-de-France.

La demande est à faire sur le site du Conseil régional. Vous recevrez votre carnet à votre domicile.

il permet toujours d'accéder aux services suivants :

- Accès à un équipement informatique
- Acquisition de compétences numériques
- Accompagnement aux démarches en ligne
- Espace France Service

Il y a plus de 240 lieux « qualifié pass numérique » dans la région, pour trouver celui à proximité de chez vous :

<https://www.hautsdefrance.fr/pass-numerique-dispositif-reconduit/>

<http://carto.assembleurs.co/>

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ANUM>

**Conseil Régional des Hauts-de-France:**

151 avenue du président Hoover

59555 - Lille

<https://www.hautsdefrance.fr/>